

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Assemblée générale ordinaire du patronat : la sécurité judiciaire des entreprises en débat

Innocent M'BADOUMA
Libreville/Gabon

L'ASSEMBLÉE générale ordinaire de la Fédération des Entreprises Gabonaises (FEG) s'ouvre ce lundi 9 janvier à Libreville. Vendredi dernier, deux éminents dirigeants de la FEG, Henri-Claude Oyima et Christian Kerangall, ont été reçus par la ministre la Justice, garde des Sceaux, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, à son cabinet. "Cette rencontre s'inscrivait dans le droit fil des précédentes entrevues avec l'ensemble des ministres sectoriels, dans le cadre de la phase opérationnelle du dialogue public-privé que le gouvernement et le secteur privé se sont engagés à promouvoir", ont déclaré les deux responsables de la Fédération des entreprises du Gabon. Lesquels ont profité de cette opportunité pour inviter le membre du gouvernement à ces assises. Par ailleurs, Hen-

ri-Claude Oyima et Christian Kerangall ont, au cours des échanges qu'ils ont eus avec leur interlocutrice précisé que le droit des affaires et des sociétés, notamment la protection du patrimoine des investisseurs, occuperont une place de choix lors des travaux du patronat de ce jour.

Le directoire de la FEG est également revenu sur les questions essentielles qui concernent le pan justice et qui seraient probablement abordées lors de la première assemblée générale ordinaire du patronat gabonais new look. Du coup, ce dernier attend du gouvernement des éclaircissements sur la thématique de "la sécurité judiciaire de l'activité économique des entreprises". Ces premières assises de la FEG se tiennent à un moment où le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a instruit le gouvernement Ossouka Raponda à l'effet d'asseoir un dialogue fructueux



La garde des Sceaux, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, invitée aux assises de la FEG.

entre l'État et les opérateurs économiques. Finalité recherchée : instaurer davantage la confiance

dans les milieux d'affaires et ainsi promouvoir les investissements et l'amélioration du climat des

affaires dans différents secteurs et filières de l'économie.

Pont aérien : premier vol passagers et denrées alimentaires

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

POUR éviter la rupture complète des stocks alimentaires et des médicaments dans le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Lolo, le gouvernement a lancé l'opération de ravitaillement par voie aérienne. Le premier avion, le cargo Casa 235 de l'Armée de l'air, chargé de plus de trois tonnes de vivres et de médicaments, s'est posé samedi dernier à l'aéroport de Mvengue (Franceville).

Selon toute vraisemblance, ce pont aérien devrait se poursuivre pendant tout le temps que dureront les travaux de réhabilitation sur la voie ferroviaire rompue le 24 décembre 2022, suite à un glissement de terrain. Entre l'Offoué et Booué. Hormis les produits alimentaires, l'avion militaire transporte gratuitement les voyageurs en mouvement entre Libreville, Franceville et Koula-Moutou. Pour renforcer cette opération de ravitaillement, le gouvernement envisage également un transpor-



Opération de déchargement des 3 tonnes de marchandises à Mvengue (Franceville).

dement des marchandises. Par voie terrestre, une zone sera aménagée pour décharger et recharger les vivres qui seront acheminés ensuite vers les provinces les moins enclavées.

PETITS COMMERCE A LA PEINE Libreville pourrait aussi être affecté par ce dysfonctionnement causé par la rupture du chemin de fer. La semaine écoulée, un communiqué a annoncé une probable rupture des stocks de l'eau minérale Andza. D'autant que le produit mis en bouteille à Leconi dans les Plateaux Batéké est habituellement acheminé par train vers Libreville. Est également concerné le sucre produit

dans le Haut-Ogooué. Cette solution gouvernementale transitoire ne concerne que le transport des marchandises des grandes entreprises. Aussi craint-on que les petits opérateurs économiques menant leurs activités entre L'Estuaire, le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Lolo soient les grands oubliés de cette mesure. Les aliments de base comme la banane, le manioc et bien d'autres produits vivriers de première nécessité ne pouvant plus être acheminés ce qui impacterait par ricochet les revenus des producteurs. Il en est de même des pêcheurs artisanaux et producteurs des denrées installés le long de la voie ferrée.

Le clin d'œil de *lybek*

